

du 25 Juin 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;

D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 28 Juin 1971, Mr Albert OUASSA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 2.- A compter du 5 Juillet 1971, Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Juin 1971

Pour le Président du Conseil Présidentiel absent.
Le Membre du Conseil Présidentiel, chargé de
l'intérim,

AMPLIATIONS:

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - HC 3 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 6 -
Ministères 11 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN